

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 8 juillet 2011  
(convocation du 27 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel de 11 h 45 à 12 h 30  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel à partir de 15 h 00  
M. CAZABONNE Didier à M. MANGON Jacques à partir de 16 h 00  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 00  
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 16 h 00  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 15 h 00  
M. GAUTE Jean-Michel à M. DELAUX Stéphan  
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à partir de 15 h 45  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à partir de 14 h 00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent de 10 h 30 à 14 h 50  
Mme BALLOT Chantal à M. CHARRIER Alain à partir de 15 h 00  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 14h 00  
Mme CHAVIGNER Michèle à M. JOUBERT Jacques  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. ANZIANI Alain de 14 h 00 à 14 h 30  
M. DAVID Jean-Louis à M. DAVID Yohan de 14 h à 14 h 45  
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte

Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles de 9 h30 à 12 h 55 puis à  
Mme PARCELIER Muriel de 14 h à 17 h  
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique  
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. POIGNONEC Michel à partir de 14 h 40  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à Mme EL KHADIR Samira de 9 h 30 à 12 h 55 et à M.  
DUBOS Gérard à partir de 14 h 00  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. LOTHAIRE Pierre de 10 h 30 à 11 h M. JUNCA  
Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 00  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 16 h 00  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel à partir de 15 h 00  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques à partir de 15 h 00  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine à partir de 15 h 00  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 14 h 40  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu à partir de 15 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne de 14 h 00 à 15 h 20

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Transports scolaires**

- Communes de Saint Aubin de Médoc et Le Taillan Médoc**
- Marché n°06155U - Avenant n°3 - Autorisation de signer**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a notifié le 18 août 2006, le marché n° 06155U, à la société CARS OUEST AQUITAIN correspondant à l'exécution des services de transports d'élèves pour la desserte d'établissements d'enseignement sur les Communes de Saint Aubin de Médoc et Le Taillan Médoc, pour un montant de 2 217 384,84 €HT et pour une durée de six années scolaires (2006/2012).

Le 1<sup>er</sup> avril 2009, Cars Ouest Aquitain a changé de dénomination sociale pour devenir KEOLIS GIRONDE

Par avenant n°1 notifié le 28 août 2009 d'un montant de 7 043,26 € HT, huit circuits scolaires sur la Commune de Saint Aubin du Médoc ont été réaménagés suite à l'ouverture du nouveau groupe scolaire Jean de La Fontaine. Le nouveau montant du marché était ainsi porté pour sa durée globale à 2 224 428,10 €HT.

L'avenant n°2 a défini les modalités de prise en charge des jours de ramassage scolaire supprimés depuis la modification de la durée de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2008/2009. Ce dernier avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Les Communes de Saint Aubin de Médoc et du Taillan Médoc, en concertation avec la Commune de Saint Médard en Jalles (circuit 449.042 marché 06153U), ont demandé, à compter de la rentrée scolaire 2011/2012, la possibilité de mutualiser leurs moyens sur les circuits 376.041 (St Aubin) et 519.041 (Le Taillan) desservant les lycées de Bordeaux, afin d'optimiser le ramassage de tous les lycéens concernés.

Les deux circuits suivants seront donc modifiés à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 selon les demandes des Communes de Saint Aubin du Médoc et du Taillan Médoc:

- **circuit 376.041** : le nouveau circuit est de 31,200 kms. Le forfait journalier à appliquer au nouveau circuit passe de 216,00 €HT à 101,64 €HT. Le prix kilométrique reste fixé à 0,52 €HT

- **circuit 519.041** : le nouveau circuit est de 14 kms. Le forfait journalier à appliquer au nouveau circuit passe de 98,00 €HT à 101,64 €HT. Le prix kilométrique reste fixé à 0,52 €HT.

Les autres circuits restent inchangés.

Ces modifications, à intégrer dans le cadre d'un troisième avenant, ont pour conséquence une diminution du montant du marché pour l'année scolaire 2011/2012 restant à exécuter au titre du contrat ainsi qu'il suit :

Montant Initial du marché € HT	Montant avenants précédents € HT	Montant de l'avenant n°3 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Variation des avenants par rapport au marché initial
<b>2 217 384,84</b>	<b>7 043,26</b>	<b>- 4 221,09</b>	<b>2 220 207,01</b>	<b>0,13%</b>

Le montant cumulé de tous les avenants représente une augmentation de 0,13% par rapport au marché initial.

La dépense correspondante sera prévue au Budget Transport – Chapitre 011 – Compte 60420071 – CRB TN00 – "circuits spéciaux Transports scolaires" pour les exercices 2011 à 2012.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant ci-joint.

Il apparaît dès lors nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

**VU** la délibération du Conseil communautaire N°2005/08 19 en date du 25/11/2005 autorisant M. le Président à lancer une procédure de type marché négocié pour l'exécution des marchés de transports scolaires pour les années 2006/2012, et vu la délibération du Conseil communautaire N°2006/0480 en date du 21/07/2006 autorisant M. le Président à signer ces marchés,

**VU** le marché initial n°06155U, les avenants n°1 et 2 de ce marché,

**VU** le projet d'avenant n°3 mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du C.G.C.T.,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT :**

Que pour des motifs tenant à la mutualisation des lignes desservant les lycées de Bordeaux, il y a lieu de réorganiser les circuits scolaires 376.041 et 519.041 sur les Communes de Saint Aubin de Médoc et Le Taillan Médoc,

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initial

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

Les termes du projet d'avenant n°3 ci-annexé relatif au marché de transports scolaires n°06155U sont approuvés,

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°3 ci-annexé relatif au marché de transports scolaires n°06155U,

**ARTICLE 3 :**

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Transport – Chapitre 011 – Compte 60420071 – CRB TN00 – "circuits spéciaux Transports scolaires" pour les exercices 2011 à 2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2011,

Pour expédition conforme,  
Pour le Président,  
et par délégation de signature,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
27 JUILLET 2011**

**PUBLIÉ LE : 27 JUILLET 2011**